Image not found or type unknown

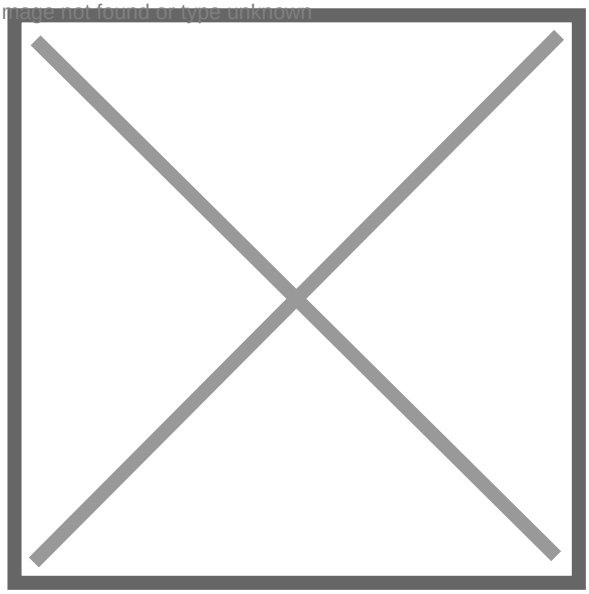

Vente de plantes médicinales et de produits diététiques

Par **Sema06**, le **25/10/2009** à **22:46**

Bonjour,

Je voudrais savoir si la vente de plantes médicinales sous forme de tisane est soumise à une quelconque réglementation en France, et si oui laquelle. Les plantes qui m'intéresse en particulier sont la Damiane (Turnera diffusa) et le Muira Puama (Ptychopetalum olacoides).
J'envisage monter un e-commerce et les vendre par internet.
Alternativement, si la vente de ces plantes sous forme de tisane pose problème, qu'en est-il de gelules ou de poudres contenant des extraits de ces mêmes plantes ?

Merci d'avance,
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés